

# GILETS JAUNES

## LE TERRAIN OCCUPÉ ILLÉGALEMENT ÉVACUÉ

Depuis près de cinq mois, un groupe de "gilets jaunes" occupait un terrain illégalement à proximité du conseil départemental de la Manche. Ils ont été évacués ce lundi 13 mai 2019 au petit matin.

Les gilets jaunes se sont installés sur un terrain entre le rond-point de la Liberté et le parking de covoiturage faisant face à la Maison du Département de la Manche. Dès le début de cette occupation, le président est allé à leur rencontre sur le site.

Sachant parfaitement que leur présence sur ce terrain appartenant au conseil départemental de la Manche était illégale, une représentation de ces gilets jaunes s'était engagée à évacuer le site s'ils obtenaient une salle leur permettant de se réunir. Le président du Département, Marc Lefèvre, avait alors personnellement contacté le maire d'Agneaux pour lui demander de répondre favorablement à la demande des gilets jaunes. Ce que le maire d'Agneaux avait accepté. Mais le cabanon était resté en place.

Une délégation a été de nouveau reçue il y a quelques jours par monsieur Marc Lefèvre. Le président les a informés de la décision de la cour d'appel de Caen. Ses responsables ont une nouvelle fois refusé de démonter leur cabanon. Dès lors, le président du conseil départemental s'est trouvé dans l'obligation de demander leur évacuation par les forces de l'ordre, comme la décision de la cour d'appel de Caen du mardi 30 avril 2019 l'y enjoint.

La remise en état du terrain occupé illégalement par ces gilets jaunes depuis le début de leur mouvement, ainsi que l'enlèvement et le tri des matériaux installés sur place, représentent un coût qui est intégralement supporté par la collectivité départementale.

### CONTACTS PRESSE

**Nicolas Bourdet**

02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84  
nicolas.bourdets@manche.fr

**Héloïse Caillard**

02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61  
heloise.caillard@manche.fr

**Alexandra de Saint Jores**

02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96  
alexandra.desaintjores@manche.fr